

AFFAIRE N° 24. - Approbation des notes d'honoraires dues à Maître VINSON et à Maître GALLAND pour l'affaire MOUTOUSSAMY et Consorts c/ COMMUNE de SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 3 Juin 1970, Maître VINSON, Avocat à la Cour, m'a adressé une copie du jugement rendu le 11 Mai dernier par le Tribunal Administratif de SAINT-DENIS au sujet du recours cité en objet.

La Commune ayant décidé de faire appel, Maître VINSON a transmis le dossier à son confrère de Paris, Maître GALLAND, Avocat au Conseil d'Etat et m'a adressé :

- sa note d'honoraires, soit	125 000 Frs CFA
- la note d'honoraires de Maître GALLAND (2500 F)	125 000 Frs CFA

	250 000 Frs CFA

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 934 - Article 665 "FRAIS d'ACTES et de CONTENTIEUX".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 10 Juin 1970
Pour le Maire
le Secrétaire Général
Signé : Ph. Trépo
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Bergeron